

Rapport de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 20 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour l'aménagement de 11 places de parc au chemin du Lavasson.

Monsieur le président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission était composée de :

Léonie Wahlen – PLR 1er membre / Rapporteur
Thérèse Betchov Heidrich – GDG
Regina Bovet – GDG
Larry Sarrasin – PS – Les Verts – POP
Michel Bardet - UDC

La Commission s'est réunie le mardi 9 mai 2017 à 19heures, à la salle Montoly – Mont-Blanc. La Municipalité était représentée par Messieurs Michael Rohrer et Mickael Miranda. La Commission en profite pour les remercier de leurs explications détaillées ainsi que de leurs réponses à nos questions.

Informations et questions avec la Municipalité

- *Avez-vous quelques précisions à nous apporter avant le début des questions ?*

Il faut savoir la demande de ces places de parc nous provient des commerces. Il y aura 6 places en zone bleue, et cinq places en zone blanche qui se situeront côté « gare ».

- *Pourquoi ces places de parc sont telles si éloignées des parois anti-bruit ?*
C'est une distance de sécurité obligatoire régie par les CFF. Cette partie sera en tout-venant et non en pavé filtrant.

- *Pourquoi des places en parallèles et non pas en diagonales ?*

Encore une fois la zone de sécurité nous empêche de faire des places en diagonales, la place n'est pas suffisante.

- *Avez-vous prévu une place handicapée ?*

Il n'y a pas la place d'en faire, vu que ce type de place doit être plus large (elles doivent avoir une largeur totale de 3,30m ; 2,50m de largeur standard plus 80 centimètre de bande d'aisance).

- *Aurons-nous le droit de passer par l'autre voie de circulation (venant de Lausanne en direction de Genève) pour nous parquer ?*

La densité du trafic sur la voie de gauche reste le critère déterminant, vu la dangerosité d'un changement de voie. Il convient donc de s'assurer que la manœuvre ne met pas en péril les usagers sur l'autre voie ; cela nécessite forcément une bonne visibilité. Au chemin du Lavasson nous avons une bonne visibilité sur une ligne de droit, il semble donc qu'il n'ait pas de problème à se parquer depuis les deux sens.

- *Pourquoi uniquement 11 places ?*

Les 11 places correspondent aux demandes effectuées par les commerçants, le but n'est pas d'attirer plus de monde. De plus ce budget permet un amortissement sur 5ans.

- *Pourquoi 8'000.- uniquement pour le marquage routier ? Avez-vous eu plusieurs offres ?*

Dans cette somme sont compris les panneaux SR, qui sont particulièrement chers, et la signalisation routière. Nous avons demandé à une seule entreprise.

- *Quels sont les travaux d'appareillage ?*

Il faut supprimer la borne hydrante, les pompiers n'ont n'en plus utilité.

Conclusion de la Commission

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis n°20, soit :

- D'accorder le crédit de 90'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;

Signatures des membres de la Commission

Léonie WAHLEN, 1^{er} membre / rapporteur

Thérèse BETCHOV HEIDRICH

Regina Bovet

Larry Sarrasin

Michel Bardet